

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2023 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD- Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 19 juin 2023

Date affichage : Lundi 19 juin 2023

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 25 mai 2023, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Contrat pour la surveillance et le service à la cantine :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité pour assurer le service des repas à la cantine, la surveillance pendant le repas et le rangement de la salle de repas, un emploi permanent à temps non complet a été créé en septembre 2021.

Le nombre d'enfants présents à la cantine est passé de 34 à 37, puis 40 pour la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire propose de rajouter 15 mn / jour à cet emploi.

Il convient donc de modifier cet emploi permanent de Adjoint Technique 2ème classe non titulaire, à temps non complet à raison de 11.76 h /35^{ème} du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.

Un contrat à durée déterminée sera signé avec Marie-Christine BIDOLET pour cet emploi réparti sur 11 mois à compter du 4 septembre 2023.

11 Voix pour

2/ Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Plusieurs évolutions de compétences en 2023 nécessitent une évaluation par la CLECT des charges transférées :

- évolution des expériences de mutualisation mise en œuvre dans l'ex-Communauté de communes de Paray le Monial ;
- prise en compte de la compétence transport suite à la délibération du conseil communautaire n° 2021-009 du 6 mars 2021 sur l'organisation de la mobilité.

11 voix pour

3/ Marché public pour la réhabilitation du logement :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de réhabiliter le logement de la mairie. Il explique qu'un marché public de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'entreprise DEVERCHERE de Chauffailles. Ce dernier a fourni l'Avant-Projet Définitif et l'ensemble des documents concernant l'appel à candidature. Ce marché estimé à 168 090.50 € TTC est passé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Les offres sont à déposer sur la plateforme Arnia avant le vendredi 7 juillet à 10h00. L'ouverture des plis se fera le vendredi 7 juillet à 14h30.

11 Voix pour

4/ Avenant convention délégation compétence transport scolaire :

Le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire) en date du 18 juillet 2016.

Un avenant n°1 avait été signé le 9 septembre 2020 pour une prolongation de 1 an. Et un avenant no 2 a été signé le 18 juin 2021 pour une prolongation de 1 an. Un avenant no 3 a été signé le 16 septembre 2022 avec échéance le 15 aout 2023.

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a délibéré pour la prolongation d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires afin d'assurer la continuité du service. Les modalités financières et techniques de cette convention seront ainsi maintenues pour l'année scolaire 2023/2024. Le Maire présente donc un avenant n°4 à la convention de transports scolaires avec une date butoir au 15 aout 2024.

11 voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-juin :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Commission PLUi :

Didier ROUX rappelle que la commission s'est réunie le vendredi 16 juin à 16h00 à la communauté de communes. 3 autres communes étaient représentées : Prizy, Changy et Lugny les Charolles.

Les points suivants ont été abordés :

*projet d'aménagement de développement durable : Les communes ont été classées par strates ; nous sommes dans la strate « des communes rurales ». Le zonage n'a pas été abordé.

3/ Agence postale communale :

Le Pimm's interviendra pour le remplacement de Valérie GONDARD en congés sur la période du 16 aout au 30 aout inclus.

Le cout de ce remplacement est d'environ 1 250 € pour 15 demi-journées de 3h45.

4/ Dotation pour encadrement DU Service Minimum d'Accueil :

Monsieur le Maire rappelle que le 7 mars dernier, les enseignants du RPI étaient en grève et que la commune avait organisé un service d'accueil de 7h15 à 18h15 avec les agents communaux.

Ce service avait profité à 11 enfants.

La commune a perçu une indemnité de 212.86 €.

5/ Organisation Jambon à la Broche : dimanche 9 juillet à midi

Les communes de Saint Julien et Prizy ont invité les habitants à venir partager un jambon à la broche sur le site scolaire. Le nombre d'inscrits est de 117 pour Saint Julien et 21 pour Prizy.

6/ Organisation cinéma en plein air :

Il aura lieu le jeudi 20 juillet à partir de 20h00. La buvette sera tenue par l'association LA CASBA.

7/ Jury d'assises :

Jean-Marc DURY a assisté au tirage le mardi 6 juin à 14h00 à Charolles. Sébastien Fénéon a été retenu.

8/ Réflexion sur le remplacement du tracteur :

Serge BERTILLOT explique que le tracteur commence à entrainer quelques frais. Il a été acheté en 2007.

9/ Chapelle du Petit Bois :

Une convention pour la collecte des dons et le lancement de la souscription en ligne a été signée ce jeudi 22 juin entre la commune de Saint Julien de Civry, la fondation du patrimoine et l'association dont Magali MATHIEU est la présidente.

10/ Compte rendu de la réunion du SDIS :

Patrice MAILY s'est rendu à la réunion à Charolles le mardi 20 juin. Les points suivants ont été abordés :

- Bilan de l'activité 2022
- Projets SDIS
- Thématique sur le volontariat et l'engagement citoyen
- Les feux de forêts en Saône et Loire

11/ CCAS : repas

Patrice MAILY explique que le bureau du CCAS s'est réuni le jeudi 14 juin dernier et a suggéré de faire le repas d'octobre dans un restaurant plutôt que dans la salle paroissiale où il a lieu habituellement car se servir de la cuisine devient difficile. Le conseil municipal prend acte et la date du 22 octobre est retenue. Cette solution au restaurant constituera une expérience à analyser pour le futur.

Questions diverses :

1/ Devis panneau Pont de Pierre :

Un devis PVP de 145.57 € TTC est présenté au conseil municipal. Il est accepté.

2/ Subvention de la Région pour le bus communal :

La Région alloue 219.24 € par jour de subvention. De cette aide, la commune ne perçoit que 45 % pour 13 élèves /26 situés à plus de 3 km de l'école soit 49.33 € par jour. Ce montant est en hausse sensible par rapport à l'an dernier car l'emprunt du nouveau bus a été pris en compte.

3/ Installation éclairage extérieur à la mairie et modification éclairage terrain pétanque :

Laurent MINIER a effectué les travaux à la mi-juin.

4/ Sol à la garderie :

Didier ROUX rappelle que le sol est à changer suite à la reconnaissance sécheresse de 2018. Les travaux se feront en novembre 2023.

5/ Effarouchement des pigeons :

Pour des raisons de maintien de salubrité publique, il est nécessaire de procéder à des effarouchements de pigeons ayant élu domicile sur le toit de l'église et sur les toits des habitations du centre-bourg. Ces opérations auront lieu sur plusieurs soirs à partir de 19h00. La première aura lieu le lundi 26 juin.

Toute la procédure sera effectuée sous le commandement du lieutenant de l'ouvrier Monsieur Michel BAUDIN, nommé par arrêté préfectoral.

La séance ordinaire du jeudi 22 juin 2023 est levée à 23h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal à 20h30 : vendredi 21 Juillet 2023